BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 16 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique interrégional des services pénitentiaires du Nord, Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie NOR: JUSK1440073A

Le directeur interrégional des services pénitentiaires,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 3 juin 2014 modifié portant création des comités techniques dans les services relevant de la direction de l'administration pénitentiaire;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel au comité technique interrégional, en date du 5 décembre 2014 ;

ARRÊTE

Article 1

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique interrégional et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UFAP	M. Laurent SCASSELLATI	Mme Emilie THERET
(3 sièges)	M. Sébastien MENARD	M. Stéphane LECERF
	M. Frédéric CHARLET	M. Marc FONFREGE
FO	M. Cédric DEPREZ	M. Freddy DAUCOURT
(2 sièges)	M. Nicolas CARON	M. Laurent LEFEBVRE
CGT	M. Olivier DUVAL	M. Fabrice DORIONS
(1 siège)		

Article 2

Le directeur interrégional des services pénitentiaires du Nord, Pas-de-Calais, Picardie et Haute-Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Lille le 16 décembre 2014.

Le directeur interrégional,

Alain JEGO